

2024_72_AC_Jurys_examens_ALLSH_Master_Creation_litteraire

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Arts, Lettres, Langues** mention **Création Littéraire** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

| MASTER 1 |
|--|
| Semestre 1 |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Stéphane Baquey Suppléant(e) : Boris Le Roy Liste des membres : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Jean-Marc Quaranta titulaire / Isabelle Rodriguez suppléante - Christine Marcandier titulaire / Jean-Christophe Cavallin suppléant - Stéphane Baquey titulaire / Boris Le Roy suppléant |
| Semestre 2 et Jury de MASTER 1 |
| <u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Stéphane Baquey Suppléant(e) : Boris Le Roy Liste des membres : <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Jean-Marc Quaranta titulaire / Isabelle Rodriguez suppléante - Christine Marcandier titulaire / Jean-Christophe Cavallin suppléant - Stéphane Baquey titulaire / Boris Le Roy suppléant |

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Eco-poétique et création

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stéphane Baquey

Suppléant(e) : Boris Le Roy

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Jean-Marc Quaranta titulaire / Isabelle Rodriguez suppléante
- Christine Marcandier titulaire / Jean-Christophe Cavallin suppléant
- Stéphane Baquey titulaire / Boris Le Roy suppléant

Parcours-type CNIL (Création Littéraire, recherche et nouvelles formes de Narration)

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stéphane Baquey

Suppléant(e) : Boris Le Roy

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Jean-Marc Quaranta titulaire / Isabelle Rodriguez suppléante
- Christine Marcandier titulaire / Jean-Christophe Cavallin suppléant
- Stéphane Baquey titulaire / Boris Le Roy suppléant

Article 2 : Le Directeur de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 21/11/2024

Guy Le Thiec
Directeur de l'UFR ALLSH
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur l'UFR ALLSH

